



Ville de LORRAINE

APPEL D'OFFRES PUBLIC DD-2015-17

ENTRETIEN MÉNAGER Contrat de deux (2) ans Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 Avec trois (3) options de renouvellement d'un an

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, seront reçues jusqu'à 11h00, le mardi 8 décembre 2015, pour l'entretien ménager. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h05 ou dès que possible après 11h05 à l'hôtel de Ville, 33 boulevard De Gaulle, Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Systeme électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à www.seao.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance reconnue, pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, payable à la Ville de Lorraine. Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre d'intention ou un engagement d'une banque à charte du Canada ou d'une compagnie d'assurances reconnue, garantissant l'émission, en faveur de la Ville de Lorraine, d'un cautionnement d'exécution d'une valeur de cinquante pour cent (50 %) du montant de la soumission déposée, toutes taxes incluses, pour la période initiale de un (1) an, et ce, valide pour toute la durée du contrat, renouvelable à chaque adjudication d'une année d'option, si le soumissionnaire devient l'adjudicataire.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donnée à Lorraine, le 19 novembre 2015.

Me Sylvie Trahan, avocate OMA
Directrice des Services juridiques et greffière